



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 14 décembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : EXECUTION DU BUDGET DE LA REGIE ANNEXE DU SERVICE
EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES AVANT SON VOTE -
EXERCICE 2019**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie Procuration
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony Procuration à partir de la question n° 02
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard
KADRI Zahia
PARLANI René
IDDIR Chérifa
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline Absente
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice Procuration
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
AMIC Bruno Procuration jusqu'à la question n° 10
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio
BLANGERO Maryse Absente
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 25 jusqu'à la question 02, puis 24 jusqu'à la question n° 10, puis 25
à partir de la question n° 11

Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question n° 02, puis 08 jusqu'à la question n° 10, puis 07
à partir de la question n° 11

Absents à la séance : 03

Conseil Municipal du jeudi 20 décembre 2018 - Délibération n° 11 - Secteur Finances Locales -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 1612.1 du C.G.C.T., lorsque le Budget Primitif n'a pas été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Vu la délibération du 05 avril 2018 adoptant le Budget Primitif 2018 de la Régie Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Baldo (02)/Mme Apothéloz (02)/M. Amic/M. Rigaud, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dans les limites définies ci-dessous :

	Chapitre 23
Crédits votés 2018	41 666 €
Autorisation 2019	10 417 €

ARTICLE 2 : Que ces crédits seront inscrits dans le Budget Primitif 2019.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

28 DEC. 2018

AFFICHEE LE :

28 DEC. 2018

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 28 DEC. 2018